# L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.—NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 25 JANVIER 1851.

**Imprimé et publié par**
**G. F. WEISSE.**
No. 3[illegible] rue de Chartres.

JOURNAL OFFICIEL *de l'Etat, du Conseil-Général, du Conseil de la Première Municipalité, et de la Commission de Liquidation.*


**NOUVELLE-ORLEANS:**
**SAMEDI MATIN, 25 JANVIER.**

## AVIS JUDICIAIRES.

**No. 234.—ACTE—Relatif à la publication des avis dans la paroisse d'Orléans.**

SECTION 1re—*Il est décrété, &c.*—Qu'à dater du premier janvier mil huit cent cinquante et un, tous les avis qui seront publiés dans la paroisse d'Orléans en vertu d'aucune loi, ordre de Cour ou ordonnance municipale, devront l'être en français et en anglais, pour le nombre de fois et pendant le temps voulu par les lois existantes, dans un ou plusieurs journaux, le choix desquels appartiendra au défendeur dans les cas de saisie et vente, et aux parties intéressées dans les autres cas, ou au shérif ou tout autre officier, selon le cas, lorsque le défendeur ou les autres parties intéressées manqueront ou négligeront de faire leur propre choix. Bien entendu que tous les avis en français seront insérés dans un journal qui se publie en anglais et en français.

SECTION 2me—*Il est de plus décrété, &c.*—Que toutes lois ou parties de lois contraires au présent acte soient et demeurent abrogées.

Approuvé 20 mars 1850.

JOSEPH WALKER,
*Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.*

☞ Pour les avis judiciaires, voir la seconde page.

### DISPARITION DU PAYEUR DE LA BANQUE DE LA LOUISIANE.

M. William Montgomery, président de la Banque de la Louisiane, et M. Ray, commis aux escomptes, ont porté hier matin une double plainte devant le recorder Génois. M. Montgomery a déclaré que M. VICTOR ST-VICTOR, payeur de la Banque, avait subitement disparu laissant dans sa caisse un déficit d'environ $71,000. M. Ray a demandé de son côté que la police procédât à une visite domiciliaire chez M. St-Victor. Les recherches n'ont abouti à aucun résultat, et la retraite du payeur n'est pas encore connue.

Il paraît, d'après ce que nous avons entendu dire, que le conseil de direction de la Banque, ayant à reprocher à M. St-Victor diverses inexactitudes involontaires, avait résolu de lui donner un remplaçant; mais de continuer cependant à lui payer une partie de ses appointemens. Hier matin, à 8 heures, le caissier, M. Davis, fit part à M. St-Victor de cette résolution. Celui-ci parut fort étonné et se retira en proie à une assez grande agitation. Il ne revint pas, et on eut alors l'idée d'examiner sa caisse avant de la livrer à son successeur; cet examen a fait découvrir, comme nous le disons plus haut, un déficit d'environ $71,000.

M. St-Victor occupait depuis cinq ans à la Banque de la Louisiane l'emploi de payeur. Il était parvenu à un âge fort avancé sans qu'on eut rien à lui reprocher, et on concevrait difficilement qu'il se fût décidé à vouer son nom à l'infamie pour jouir pendant les quelques jours qui lui restent, d'une fortune acquise au prix du déshonneur. Nous aimons mieux croire que la raison de M. St-Victor était altérée, et l'émotion qu'il a éprouvée en apprenant la nouvelle de sa destitution rend cette supposition très vraisemblable.

*P. S.*—Nos suppositions étaient fondées: nous avons appris dans la nuit, que la Banque a recouvré les trois-quarts de la somme enlevée.

On parle depuis quelque temps de construire un vaste hôtel dans le voisinage de la gare du chemin de fer de Pontchartrain. C'est là une heureuse idée, et les habitans de la Troisième Municipalité s'empresseront sans doute de l'accueillir comme elle le mérite. Cette partie de la ville qui s'étend au-dessous de la rue de l'Esplanade n'a pas de grands hôtels, et c'est peut-être la raison qui empêche bien des personnes de s'y fixer. L'endroit le plus convenable pour fonder un établissement de ce genre serait sans contredit le voisinage du chemin de fer du Lac Pontchartrain, et nous sommes persuadés qu'un hôtel construit sur les Champs-Elysées, à mi-chemin entre le fleuve et la gare du chemin de fer du Golfe du Mexique, ne tarderait pas à recevoir de nombreux pensionnaires. Tous les habitans des paroisses du Lac et de la Rivière aux Perles, ceux mêmes des Etats voisins qui se rendent à la Nouvelle-Orléans par les steamers de Mobile, se logeraient de préférence dans la Troisième Municipalité s'ils y trouvaient des appartemens convenables, une table bien servie, et les autres avantages qu'offrent les hôtels dans la Première et dans la Seconde Municipalité. Les voyageurs non acclimatés choisiraient même de préférence la Troisième Municipalité pour y séjourner, pendant le peu de temps que leurs affaires les retiennent dans notre ville, parcequ'ils y seraient plutôt à l'abri des maladies qui règnent à la Nouvelle-Orléans en été et dont le danger est évidemment augmenté par l'entassement des maisons, le manque d'air et l'atmosphère enfumée des quartiers populeux.

Que les habitans de la Troisième Municipalité songent sérieusement au projet dont nous parlons. C'est un de ces mille moyens qui contribuent à fixer le commerce dans un quartier et à y appeler l'industrie. Il y aurait là, nous le répétons, un excellent placement à faire. Le capitaliste qui achèterait un vaste terrain à une certaine distance de la gare du chemin de fer du Mexique et qui y construirait un grand bâtiment en bois, disposé intérieurement pour le logement de quatre-vingts à cent pensionnaires, ne pourrait manquer de réaliser de gros bénéfices, eu égard au capital affecté à une pareille entreprise. Les terres en dehors des quartiers populeux ont en ce moment fort peu de valeur, et un bâtiment en bois peut être construit pour une somme assez modique. Il ne resterait plus que l'ameublement des chambres qui n'est pas fort dispendieux et la mise en train de l'établissement. Il est évident qu'un pareil hôtel, situé à une petite distance de l'endroit où passent les omnibus, ne désemplirait pas, grâce aux voyageurs que les bateaux du Lac amènent journellement dans notre ville, et qu'il aurait des pensionnaires même pendant l'été, alors que tous les autres hôtels de la Nouvelle-Orléans chômeraient.

THÉÂTRE D'ORLÉANS.—Ce soir, le *Prophète* dont le succès va croissant à chaque représentation. Le soleil électrique fera son apparition avec l'exactitude qui le caractérise.

### CONSEIL GENERAL.

Le Conseil Général s'est réuni hier sur une convocation du maire. Les membres présens étaient MM. Allan, Tompkins, Waterman, Benit, Caldwell, Vionnet, Cucullu, De Feriet et Lugenbuhl. Le greffier a donné lecture d'un message du maire dans lequel ce magistrat rappelle au Conseil qu'il lui faut nommer des commissaires pour présider l'élection d'un voyer et de deux aldermen qui doit avoir lieu dans la Deuxième Municipalité le 3 du mois prochain. Le maire a transmis également au Conseil diverses pétitions de marchands détaillans qui se plaignent de la lourde taxe qui frappe leur commerce. Le maire croit que cette taxe est en effet exorbitante et recommande au Conseil de la réduire.

M. Tompkins a observé qu'il y avait une vacance à remplir par suite du décès de M. Jarvis, membre du Conseil Général, et il a présenté une résolution portant que le maire ordonnerait que l'élection eût lieu le 3 février prochain. Adoptée.

M. Tompkins a présenté des résolutions nommant les commissaires qui devront présider à l'élection d'un voyer dans la Deuxième Municipalité. Adoptées.

La seconde partie du message du maire relative à la pétition des marchands détaillans a été déposée sur le bureau sujette à l'appel, puis la séance a été levée.

### CONGRES.

Le 16, à l'ouverture de la séance, M. Hunter a présenté au Sénat les lettres de créance de l'honorable James M. Mason, élu Sénateur par la Législature de la Virginie pour une période de six ans à dater du 4 mars 1851. M. Seward, l'intraitable abolitioniste, a présenté six pétitions [illegible] des Etats de New-York et de la Pennsylvanie et demandant l'abrogation de la loi sur les esclaves fugitifs. Elles ont été déposées sur le bureau. M. Seward a présenté également des pétitions sollicitant l'abolition de l'esclavage dans les territoires d'Utah et du Nouveau Mexique [illegible] dans le district de Colombie [illegible] comme les pétitions [illegible] ont été [illegible] une résolution [illegible] [illegible] lution a [illegible] adoptée. M. Benton a présenté une résolution demandant au Président communication de la [illegible]

correspondance échangée entre le gouvernement des Etats-Unis et le ministre espagnol relativement aux prisonniers de Contoy. Le Sénat ayant différé la mise aux voix de cette résolution, a passé à la discussion du bill relatif aux réclamations qu'ont fait naître les spoliations du gouvernement français. M. Smith a parlé en faveur du bill jusqu'au moment de l'ajournement.

La Chambre des Représentans a repris la délibération sur le bill qui a pour objet la réduction du tarif postal. Divers amendemens ont été discutés longuement, puis l'heure de l'ajournement ayant sonné, la séance a été levée.

LE STEAMER [illegible]ARA ET LA DOUANE DE BOSTON.—Le steamer *Niagara* est parti le 14 de ce mois de Boston pour Liverpool avec cinquante-huit passagers, mais comme il avait été saisi par la douane, la semaine précédente, à la suite d'une tentative faite par quelques individus de son bord pour introduire des marchandises en fraude, l'agent de la Compagnie a dû fournir un cautionnement de $500,000 pour la valeur du navire, estimé à ce prix. Dans le cas, dit un journal, où l'affaire serait poussée jusqu'à la confiscation, cette somme serait partagée par quarts entre le trésor, l'officier qui a découvert la fraude, l'inspecteur et le collecteur de la douane. Mais il n'en sera rien, car le steamer ne peut pas être responsable de l'acte d'un de ses employés subalternes. Celui-ci, d'ailleurs, s'est enfui et n'a plus été revu.

Voici comment un journal de New-York raconte la tentative de contrebande:

Dans la nuit du lundi au mardi (du 13 au 14 courant), l'officier de douane qui se trouvait de garde sur le débarcadère auprès duquel est ancré le *Niagara*, observa une embarcation qui glissait avec précaution le long des flancs du navire. Il la héla, et une voix répondit qu'elle se rendait à l'île du Gouverneur. Croyant alors apercevoir des ballots suspects au fond de la barque, le douanier lui ordonna d'acoster le quai, ce qui eut lieu, en effet, après quelque hésitation; mais au moment où elle toucha terre, un individu s'en élança brusquement et disparut sans qu'on pût l'arrêter ou le reconnaître. Examen fait, on trouva dans le canot quatre sacs de toile grossière, contenant des soieries et des dentelles pour une valeur assez considérable. Le batelier, interrogé sur ce mystère, déclara ne rien savoir, et avoir été engagé par l'inconnu qui avait pris la fuite, pour le conduire à l'île du Gouverneur.

Une visite minutieuse, opérée le lendemain à bord du steamer, par suite de ces faits, amena la découverte de cinq autres sacs, semblables à ceux déjà saisis, cachés dans la soute au charbon. Les articles qu'ils renfermaient pouvaient s'élever à une valeur de $12,000, mais il a été impossible de savoir quel en était le propriétaire. Embargo a été mis en conséquence sur le *Niagara*; mais comme il paraît établi qu'aucun des officiers n'a trempé dans cette tentative de contrebande, on suppose qu'il ne sera pas donné suite à l'affaire contre la compagnie.

MISSOURI—Le Missouri est un des Etats dont la population s'est accrue le plus rapidement. En 1810, il ne comptait que 20,845 habitans; en 1820, ce chiffre était trois fois plus considérable; en 1830, il était arrivé à 140,455; en 1840, la population du Missouri était de 383,702 âmes, et en 1850, d'après le dernier recensement, il comptait environ 700,000 habitans.

VICE-CONSUL.—Le Président a reconnu officiellement J. L. ROGER comme vice-consul du Portugal à Charleston.

### MACÉDOINE ARTISTIQUE.

*Théâtre d'Orléans—Le Prophète et le Soleil—Les artistes et le public—Développement du goût artistique—Galerie de Peinture de M. Galvani—Le tableau de Hildebrandt.*

Enfin voilà la foule qui revient au Théâtre d'Orléans, et grâce à la reprise du Prophète, la direction a pu compter, cette semaine, deux jours heureux, au nombre de ceux qu'elle classait jadis, parmi les jours néfastes. Le chef-d'œuvre de Meyerbeer a vaincu l'antipathie que le public éprouvait pour les représentations du lundi et du jeudi; maintenant, que l'impulsion est donnée, espérons que la mode consacrera ces représentations comme elle a déjà consacré celles des mardis et samedis.

Nous avons attribué cette modification à l'influence de la sublime partition du grand compositeur; mais nous devons ajouter que le lever du Soleil, annoncé à l'avance par la réclame, a puissamment contribué à remplir la salle. Les gens vertueux qui aimeraient à voir lever l'aurore, s'ils aimaient moins leurs lits, ont profité de la circonstance et sont allés saluer cet astre nouveau. Son apparition a produit une vive sensation sur ces excellentes natures; le succès qu'il a obtenu, lundi, a du faire pâlir de jalousie son homonyme du ciel. Disons encore, pour être juste, qu'il s'est conduit en soleil de bonne compagnie et qu'il a reconnu le bienveillant accueil qu'il recevait, par trois charmants saluts à l'adresse de ses admirateurs. Nous ne pouvons que féliciter ce luminaire sur sa politesse et lui crier, de loin, avec Shakspeare, *Bien éclairé, Soleil.*

Revenons au Prophète.

Cette magnifique partition a été montée cette année, avec un très grand soin, et l'ensemble de l'exécution nous paraît plus satisfaisant que par le passé. Il y a bien encore quelques taches au tableau, mais nous ne pouvons espérer mieux; c'est déjà beaucoup de faire aussi bien avec nos faibles ressources.

Mme Devriès a dit le rôle de Fidès avec un sentiment très remarquable. Il y a dans la belle voix de cette artiste quelque chose de si émouvant, de si sympathique, de si musical enfin, que le cœur est entraîné dès les premières notes, et qu'il devient impossible de se distraire de cette fascination pour étudier et analyser sa méthode. Du reste la critique a généralement peu de chose à lui reprocher; cependant il y a quelques passages, du rôle de Fidès, qu'elle n'a pas parfaitement compris. Citons, par exemple; cette phrase, pleine de larmes, de la pauvre mère reniée par son fils: *et quoi tu ne me connais pas;* il est évident que Meyerbeer a voulu indiquer un sanglot entre les syllabes qu'il a coupées ainsi; *Et quoi—tu ne—me con—nais pas,* et non point un repos ou soupir en terme de musique.

Mme Fleury Joli a dit le rôle de Berthe en grande artiste, et, malgré les beaux souvenirs que l'infortunée Mme Bessin avait laissé attachés à cette création, elle a su s'y faire justement applaudir. Le duo du 4e acte lui a surtout fourni l'occasion d'un déploiement de talent dramatique que nous ne lui connaissions pas; nous ne craignons pas de dire qu'elle s'est élevée à la hauteur de la musique qu'elle chantait. L'air du 5e acte même, *Prophète, Prophète,* que nous pensions au-dessus de ses moyens physiques, a été dit avec une vigueur, une énergie extraordinaire. On sentait qu'il y avait, au-dessus de la question d'art, une question d'amour-propre; la femme s'était dit je veux, et cette ferme volonté a permis à l'artiste de vaincre la difficulté en doublant ses forces.

Dulue semblait, lui aussi, avoir retrouvé, jeudi, toute la fraîcheur de sa voix. Il a chanté avec un goût exquis, la délicieuse romance du 2me acte: *Pour Bertha, moi, je soupire,* avec un profond sentiment de douleur tout le final du même acte. Disons toutefois qu'il serait à désirer que cet artiste étudiât un peu plus l'expression mimique de ce final et que le geste fût plus analogue à la situation. Nous aurions bien encore à lui reprocher quelques intonations audacieuses, mais nous les oublions volontiers en nous souvenant du talent qu'il a déployé dans la scène du couronnement, ainsi que dans le duo et le trio du 5me acte.

Les rôles des trois Anabaptistes sont, individuellement de peu d'importance; celui de Zacharie est seul un peu plus en saillie; M. Genibrel le remplit d'une manière très remarquable. Les couplets du 3me acte, *aussi nombreux que les étoiles,* ont été pour cet artiste l'occasion d'un triomphe et lui ont valu, lundi dernier, les honneurs du *bis*. C'était justice, M. Génibrel possède un instrument très sympathique, il a du goût, de la méthode, de l'énergie et cependant de la sobriété. Il déclame avec chaleur, nuance avec talent, sait toujours rendre par le geste et la pose les sentimens que sa voix exprime.

Après les acteurs qui interprètent l'œuvre vient le public qui l'apprécie, et nous avons remarqué de ce côté de la rampe une amélioration de bon goût plus évidente que par le passé. L'auditoire a écouté, pendant cinq heures, dans un silence religieux, cette magnifique partition du *Prophète*, et a fait preuve d'intelligence en applaudissant les morceaux les plus saillants.

C'est est une preuve irrécusable des progrès du goût à la Nouvelle-Orléans. Le [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] à former le goût de la jeunesse? Pourquoi ne posséderions-nous pas, comme les villes d'Europe, une école préparatoire de musique, un musée, une bibliothèque? L'art, considéré comme agent civilisateur, exerce cependant une influence assez grande sur la société pour qu'on se préoccupe de ses destinées. Rendez cette douce émanation divine accessible à toutes les intelligences, et vous verrez le résultat civilisateur qu'elle apportera.

Vous avez déjà noblement commencé votre mission en répandant, parmi le peuple, les bienfaits de l'instruction primaire au moyen des écoles publiques. C'est beaucoup; mais ce n'est pas assez! L'œuvre est ébauchée, complétez-la! L'esprit est préparé à des conceptions plus vastes; fécondez-le. Vos soins ont fait surgir l'âme de la matière, mais, semblable au bouton de la fleur, elle attend encore, pour s'épanouir, quelques gouttes de rosée et un rayon de soleil; faites que l'art soit cette rosée et ce rayon, et, elle s'ouvrira à des jouissances inénarrables.

Etablissez un musée de peinture, créez un conservatoire de musique, fondez une bibliothèque publique, les apôtres ne vous manqueront pas, ni les adeptes non plus.

En attendant, que ces grandes améliorations s'accomplissent, encourageons, de notre faible voix, les hommes d'entreprise qui rendent l'art populaire parmi nous et lui donnent le mouvement ascensionnel que nous avons déjà remarqué. A ce titre M. Galvani, le propriétaire de la nouvelle galerie de peinture de la rue St-Charles, a des droits incontestables à nos éloges.

Nous avons visité, un peu à la hâte, il est vrai, son charmant petit musée, mais nous avons cependant pu nous convaincre qu'il renfermait des œuvres de grande valeur. Du reste, la toile de M. Hildebrandt, qui s'y trouve en ce moment exposée, suffirait seule pour exciter la curiosité des amateurs.

Qu'on se figure un cloître d'architecture ancienne dans l'île de Ténérife, au moment solennel où la nature va puiser dans le repos de la nuit une fécondité et une jeunesse éternelle. La mer baigne de ses flots tranquilles, les pieds de l'édifice, et les dernières lueurs du soleil couchant en dorent, le sommet. A gauche derrière la montagne où l'astre lumineux vient de disparaître, on voit encore la lumière jaillir et éclairer les profondeurs immenses de l'horizon, tandis que le côté opposé, déjà dans l'ombre crépusculaire de la nuit qui s'avance, se perd dans le vague et l'indécision.

On peut comprendre de suite quel parti un grand artiste a pu tirer de cette opposition d'obscurité et de lumière et quels magiques effets de clair obscur il a pu employer. En effet il y a dans ce tableau une vérité de couleur dérobée à la nature, car on se sent pénétré par la chaleur du jour qui finit et la fraîcheur de la nuit qui commence. Le ciel a cette limpidité transparente, particulière aux couchers du soleil, dans les mers du tropique, et l'air, qui semble circuler à travers la toile, chasse, sur un fond d'azur de petits nuages vaporeux et resplendissants de pourpre et d'or.

Mais arrêtons-nous ici, car la plume est aussi impuissante à exprimer la couleur que les sons, et le meilleur moyen de se rendre compte d'un chef-d'œuvre de peinture ou de musique, c'est d'aller voir l'un et entendre l'autre. C'est ce que nous engageons nos lecteurs à faire, pour le tableau de M. Hildebrandt, qui est exposé tous les jours, et pour le *Prophète*, que l'on joue pour la troisième fois, ce soir.

E. DUVERGER.

Le programme annonce une attrayante nouveauté pour la représentation de demain, dimanche. *La Vie de Bohême*, pièce en cinq actes, a eu un très grand succès à Paris et sera sans doute accueillie avec la même faveur par le public orléanais.

### CHRONIQUE LOCALE.

AFFAIRE D'INCENDIE.—*Instruction.*—Victor Lefort, Mme Lefort, V. Rouard, C. Verbil et Bridget McGuire, comparaissaient pardevant le recorder par interim Hawthorn sous la prévention d'avoir mis le feu à la maison occupée par la confiserie de M. Lefort, rue St Charles, dans la matinée du 20 courant. Le watchman Maddocks est le principal témoin; il a raconté tout ce qu'il savait de la tentative d'incendie. Après une longue et minutieuse instruction, les prévenus ont été mis en liberté à l'exception de Victor Lefort qui doit subir un nouvel examen.

1RE COUR DE DISTRICT.—Le grand jury a déclaré hier qu'il y avait lieu à poursuivre Jules Delarue, pour homicide. Delarue est accusé d'avoir tué le nommé Billy il y a quelques semaines dans un café de la 2me municipalité.

3ME COUR DE DISTRICT.—Redding Peck & Co ont institué dans la 3me cour de district un procès contre John Donovan. Ils réclament de ce dernier $7,500 de dommages pour ne s'être pas conformé aux clauses d'un contrat.

—Le nègre Sylvestre aime une blanche qui se laisse aimer. La police qui réprouve ces amours, a condamné Sylvestre à une amende de $50.

—Jacob Ross a profité du désordre occasionné par l'incendie de l'hôtel St-Charles pour commettre un vol. Traduit pour fait devant le recorder par interim Hawthorn, ce magistrat l'a envoyé à la cour criminelle.

VAGABONDS—Wm Butcher, Jack Johnson, Barney Tracy et John Brown, tous personnages suspects, ont été envoyés hier devant la 1re Cour de District. L'un d'eux était muni d'outils fort compromettans et qui ne servent d'ordinaire qu'à enlever des serrures et à forcer les verrous. Une autre portait cachée sous ses vêtemens une formidable paire de pistolets.

VOL—Antonio Albuerne a été arrêté hier dans la 1re Municipalité sous l'inculpation de vol. Traduit devant le recorder Génois, ce magistrat l'a envoyé à la Cour criminelle.

—Patrick Rogers avisant un homme ivre profita de l'état du pauvre homme pour lui soustraire quelques menues pièces de monnaie qui s'y trouvaient. Surpris en flagrant délit, il a été arrêté et envoyé devant la 1re Cour de District.

—Richard Barrett passant près du magasin de MM. Montross et Stilwell, a enlevé une malle, vide ou pleine, nous l'ignorons. Il a été arrêté et conduit en prison.

—Richard Halloway et John Coffee sont accusés d'avoir tué l'esclave Robert, appartenant à M. J. W. Behan. L'instruction a eu lieu hier et les prévenus ont été envoyés devant la 1re Cour de District.

VOL DE POUDRE D'OR—Briente Lust est accusé d'un vol de 32 onces de poudre d'or au préjudice de Jacques Guitard. Le plaignant et le prévenu sont arrivés ensemble de la Californie et sont descendus à la même auberge. Un mandat d'arrêt a été décerné contre Lust.

### CATASTROPHE A NEW-YORK.

Nous lisons dans un journal de New-York:

Une fois encore, nous sommes appelés à enregistrer un de ces désastres auxquels l'imprudence et l'incurie ont autant de part que la fatalité.

Le malheur est arrivé hier, vers 1 heure de l'après-midi, dans la 20me rue, entre la 5me et la 6me avenues. Six maisons, qui se trouvaient en voie de construction et sur le point d'être achevées, se sont écroulées simultanément, au moment où les ouvriers venaient de se remettre au travail, après le dîner. Ceux-ci, au nombre de 30 environ, étaient pour la plupart des maçons ou charpentiers, occupés à la toiture: précipités ainsi de toute la hauteur des bâtiments, pêle-mêle avec les décombres, ils se sont trouvés ensevelis au milieu d'un amas de charpentes, de briques et de boue; car les fondements reposaient, paraît-il, sur un terrain marécageux.

Cinq seulement ont été assez heureux pour ne recevoir que de légères atteintes. Les premières personnes accourues en ont dégagé sept autres plus ou moins grièvement blessés: ce sont les seuls qui aient été retirés vivants.

Deux compagnies de pompiers, réunies à la hâte, ont commencé à déblayer les décombres; mais ils ont dû d'abord jeter bas un pan de mur qui menaçait ruine. A l'heure où nous écrivons, le travail se poursuit à la clarté des torches: six cadavres sont déjà retirés, et l'on n'entend plus nulle plainte sortir de ces ruines, sous lesquelles on suppose que dix ou douze autres victimes doivent se trouver encore.

Cette catastrophe est attribuée à diverses causes; on accuse à la fois la mobilité du sol, la mauvaise qualité du mortier, l'insuffisance des murs, trop faibles, dit-on, pour des constructions qui ne trouvaient d'appui d'aucun côté, vu l'absence de toute maison sur les terrains avoisinans. Quel que soit le grief auquel on s'arrête, il retombe sur l'entrepreneur, M. A. Spencer. Négligence ou mauvais matériaux, n'est-ce pas toujours à lui que revient la responsabilité des conséquences?

Nous ajouterons que les maisons qui se sont écroulées étaient à six étages. Elles appartenaient à M. Thomas Addes Emme et à Mme Pell. L'entrepreneur, M. Spencer, n'a pas été revu.

### ROGNURES DU CORSAIRE.

Lundi dernier, M. V...., agent de change, donnait sa première soirée d'hiver, à laquelle assistaient de nos jeunes poètes d'avenir, qu'on avait prié de lire une de ses productions inédites.

Le poète était placé près d'une magnifique lampe, qui avait un de ces caprices si fréquents chez les carcels, c'est-à-dire qu'elle jetait un vif éclat, suivi par intervalles [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] soir, il était impossible [illegible] taire.

—Tiens, pourquoi, vous avez pourtant de l'esprit.

—Je ne dis pas, mais mon père et mon oncle avaient chacun une étude. Nécessairement, j'étais clerc de l'une.

—Toi, clair de lune! fit aussitôt Mme D.... je ne m'en suis jamais aperçue.

—Comment va la santé? demandait le citoyen L.... à l'un de ses collègues.

—Elle est furieusement altérée, mon cher collègue.

—Eh bien! faites la boire, répondit le républicain *de la treille*.

UN SAVANT A LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE.—Monsieur, je désirerais les œuvres de Chateaubriand.

—Quelle partie désirez-vous, monsieur?

—Je voudrais faire une recherche dans tout l'ouvrage.

—Il me serait impossible de vous donner tout; veuillez m'indiquer à peu près....

—Monsieur, c'est dans *Atala*.

—Un moment après, le savant revient furieux.

—Monsieur, vous me donnez là la *traduction*.

—Comment la traduction!!!

—Oui, monsieur, et c'est le *texte* qu'il me faut.

—Oh! et en quelle langue, s'il vous plaît?

—Mais en latin; Atala l'indique assez: c'est en latin.

L'employé stupéfait a renvoyé ce savant à l'estimable M. Daniélo, ancien secrétaire de M. de Chateaubriand, lequel a répondu que l'édition dont épuisée, il n'avait aucun des exemplaires devenus excessivement rares et même impossibles à trouver.

—L'autre jour, parmi ses *Faits-Divers*, le *Corsaire* enregistrait un usage en vigueur chez les habitans de Bâle, suivant lequel tout couple nouvellement marié doit planter six arbres fruitiers, et deux autres à la naissance de chaque enfant.

A cette occasion, le touriste P.... nous raconta, lundi soir, l'anecdote que voici, qu'il a rapportée de son dernier voyage en Suisse.

Prosper D.... coiffeur français, qui habitait Bâle depuis 1832, était affligé matrimonialement d'une monumentale suissesse, qui dans l'espace de huit ans lui avait donné sept enfants. Quatorze arbrisseaux d'une fort belle venue témoignaient de cette magnifique fécondité; et ce contingent végétal, joint aux six arbustes nuptiaux, faisait passer le coiffeur D.... pour le plus vaillant planteur d'arbres de tout le canton.

Déjà les goguenards de Bâle le surnommaient le perruquier-horticulteur, lorsque sa chère moitié le rendit père pour la huitième fois!

Le pauvre D.... sortit processionnellement de la ville avec quelques témoins et se disposa à planter deux nouveaux arbres pour célébrer la naissance de son huitième fruit.

Les témoins le conduisirent vers un endroit où la terre, fraîchement remuée, attendait le planteur.

—Ah! ça, M. D...., fit un des assistants, vous n'avez ni graine, ni pépin, ni noyau, ni pied d'arbuste: qu'est-ce que vous allez donc planter là?

—"C'est ma femme que je vais planter là!" répondit le coiffeur D...., avec une superbe exaspération; et il se mit à courir à travers champs, où il court encore.

Sa femme attend de ses nouvelles depuis trois ans.

—Mlle Ri..., dont le père, ancien officier supérieur, n'a aucune fortune, a vu arriver l'âge de 26 ans et n'a pas encore trouvé d'épouseur. Le rêve d'or qu'elle faisait, depuis sa sortie de pension, c'était de se marier étant mineure; aussi vous pouvez juger du profond chagrin qui la tourmente en prenant de l'âge.

Dernièrement, elle apprend que son frère, plus jeune qu'elle de sept ans, sort de l'Ecole Polytechnique et est placé dans l'administration des mines.

—Oh! mon frère, lui dit-elle, que tu es heureux! et que je voudrais donc être à ta place! Les années auront beau s'accumuler sur ta tête, te voilà assuré d'être toute ta vie mineur.

—Lequel aimes-tu mieux, de Brutus qui fit tuer son fils, ou de Brutus qui tua son père!—disait G.... à un petit socialiste.

—Tiens, répliqua le marmot, j'aime mieux le Brutus qui tua son père.

—Est-il gentil, s'écria une citoyenne socialiste, qui peut-être était la mère du charmant enfant.

—Dans un procès récent, M. Lesueur, expert chimiste, eut à parler de diverses expériences qu'il a faites à la Faculté de médecine de Paris. Tout le monde se rappelle son mot:

—Si j'ai connu le célèbre Bouillard! Eh! c'est moi qui l'ai fait bouillir des pieds à la tête.

Cette facétie nous rappelle un mot échappé au docteur Gall, lorsqu'il professait la phrénologie. Il s'agissait, ce jour-là, de la bosse des tons.

—Messieurs, disait le vieux professeur avec son accent germanique, en exhibant un superbe crâne, ceci vous représente la tête de mon excellent ami, le colonel Hartmann, un des meilleurs musiciens de l'empire d'Autriche.

—L'histoire du crâne! l'histoire du crâne! s'écrièrent quelques voix.

—C'est bien simple, reprit Gall. Dernièrement, je reçois la nouvelle que mon excellent ami, le colonel Hartmann, venait de mourir à Vienne. Quelle est ma joie, quand j'apprends qu'on a trouvé sur son sinciput, la protubérance de la musique.—Messieurs, faites passer la tête du colonel.

M. Dupin étant remé, pendant deux séances, sans présider l'Assemblée, un représentant orléaniste lui en témoignait son chagrin.

—Vous seul, lui disait-il, savez maintenir les discussions dans de sages limites: vous êtes le véritable père de l'ordre à l'Assemblée.

—C'est pour cela, sans doute, répondit le président avec un sourire voltairien, que vous me traitez en *Pater noster*, et que vous demandez Dupin quotidien.

—Je crois, mon cher, que le meilleur parti à prendre, c'est de se décider à rester garçon.

—Pourquoi donc cela?

—Parce que tu es laid et que tu courrais, dans le mariage de trop grands risques.

—Je suis laid.... je suis laid.... Je n'ai qu'à épouser une juive, je serai *gentil* à ses yeux.

—L'autre soir, on causait linge, entre bobêmes, et l'on déchirait odieusement *l'absent*.

—Moi, dit l'un d'eux, j'ai horreur du linge frais. Donnez-moi une chemise *de nuit blanche*, et je croirai que vous voulez m'empêcher de dormir.

—Mme H.... continue à mener fort mal les prov rbes. Dernièrement, elle régalait sa société. Or, l'unique bouteille de bière qui composait tous les rafraîchissements, se trouva bientôt à sec.

—Qui donc a prétendu, s'écria, Mme H.... indignée, qu'on pouvait faire d'une *bière* deux coups!

### L'ABOLITION DE LA MISERE.

—Citoyens, voulez-vous *l'abolition de la misère*?

—Belle question! Certainement que je la veux.

—C'est deux sous.

—Comment deux sous? C'est donc *l'Abolition* du citoyen Girardin?

—Elle-même.

—Merci! Je sors d'en prendre.... La brochure du grand homme d'Etat est trop dangereuse.

—Dangereuse? Et en quoi?

—Vous allez en juger. Notre contre-maître est un brave entre les braves; il a fait sept ans la guerre aux Bédouins sans broncher, il a sauté à Constantine sans souffler mot, on l'a vu assister à une représentation de *Toussaint Louverture* sans bâiller, il a écouté un discours de deux heures du citoyen Emmanuel Arago sans fermer l'œil une seule minute; eh bien! cet homme intrépide mis au défi de lire la brochure du citoyen Girardin, a demandé grâce à la quatrième page, et s'est endormi d'un sommeil chloroformique qui a duré huit jours. Croyez-vous maintenant que l'ouvrage soit bien sain?

—Alors vous ne voulez pas de l'abolition de la misère?

—Si pardieu! j'en veux, et la preuve c'est que je l'ai abolie chez moi. Elle est bien venue quelquefois frapper à la maison, mais mon vieil ami, le travail que j'avais mis en faction à la porte lui a crié: "Halte-là! on ne passe pas! Et la drôlesse a filé son nœud chez mon voisin de socialiste.

—Mais elle peut revenir vous visiter d'un jour à l'autre.

—Ça lui est défendu comme le *pater* aux démons. Et si tous les camarades voulaient user de ma recette, elle serait enfoncée à tout jamais.

—Y aurait-il indiscrétion à vous demander cette merveilleuse recette?

—Oh! elle n'a rien de merveilleux, c'est simple comme bonjour. La voici en deux mots:

Se méfier comme de la peste des révolutions et tomber à coup de trique sur les révolutionnaires;

Faire bravement ses six journées par semaine à l'atelier et se reposer en famille le dimanche;

Reconnaître que le devoir de travailler et de se tenir tranquille est antérieur et supérieur au droit de flâner et de s'insurger;

Verser à la caisse d'épargne l'argent que l'on a l'habitude de verser au marchand de vin;

Retourner aux proverbes: *Après moi le déluge.*—*Le vin est un [illegible]*—*L'Hôpital n'est pas fait pour les chiens*, et abattre des sapeaux [illegible] lieu d'abattre des saints et des [illegible]

Avec cela, citoyen, je vous déclare qu'on arrive sûrement et lestement à l'abolition de la misère.

Cet aspect est plus sûr que celui de la Presse. (*Corsaire*.)

### MUNICIPALITE No 2.

[illegible]

A VIS—A. [illegible] & Co, ont transporté leur bureau du No 118, rue de la Douane, au No 28, rue du Canal. [illegible]

*Nlle-Orléans, 24 janvier 1851.*

A MONSIEUR L'EDITEUR DE L'ABEILLE.

*Monsieur l'Editeur,*

J'ai lu, dans le *Courrier de la Louisiane* d'hier, un article relatif à la sentence qui m'a frappé. Je n'ai pas à m'expliquer sur le mérite de ma condamnation, mais j'ai le droit de dire que par conséquent il a aciemment altéré la vérité, Je suis déjà assez malheureux d'être sous le coup d'une sentence que je m'abstiens de qualifier, et dont néanmoins, je supporterai jusqu'au bout les effets, sans que des malintentionnés viennent exhaler leur bave sur moi.

Agréez, monsieur, l'assurance de ma respectueuse considération.

F. PRALON.

Maintenant que j'ai mis l'éditeur du *Courrier* à sa place, voici les pièces du procès:

Aujourd'hui, huit mai mil-huit-cent-cinquante, MM. Pralon et Robellas, demeurant tous deux à la Nlle-Orléans, ont arrêté entr'eux les conventions suivantes:

M. Robellas s'engage à livrer à M. Pralon deux couteaux à biscuit, l'un destiné au biscuit au beurre, et l'autre au biscuit au sucre, suivant les dimensions déjà stipulées entr'eux. Le premier de ces couteaux sera livré dans les premiers jours de juin prochain et le deuxième, dans la seconde quinzaine du même mois.

M. Pralon payera à M. Robellas la somme de cent trente piastres, pour le prix et la fourniture des dits couteaux, bien entendu que ce payement ne sera effectué qu'après essai, et s'il est reconnu que les deux instruments fonctionnent à satisfaction. Fait double et de bonne foi, à la Nlle-Orléans, les jour, mois et an que dessus. Signé Pralon et Robellas."

A peu près au terme fixé pour la livraison du couteau, cet outil fut fourni par M. Robellas; malgré quelques imperfections, qui occasionnèrent à M. Pralon une dépense de $12 environ, le couteau fut accepté, sauf règlement.

Le second couteau ne fut pas livré dans les délais fixés par le contrat; il ne fut apporté que deux ou trois jours après environ. M. Pralon ne voulut pas se prévaloir de cette circonstance, il envoya ce couteau dans ses ateliers, et aussitôt qu'il eut été mis en fonctions, les ouvriers accoururent et vinrent déclarer que le couteau était complètement défectueux. Pour les personnes qui connaissent la fabrication du biscuit, cet instrument présentait des carrés horizontaux au lieu d'être perpendiculaires.

A cette époque, M. Pralon avait reçu des commandes d'une importance considérable; le défaut du couteau l'exposait à de notables pertes, et c'est en cette circonstance qu'il mit M. Robellas en demeure, par une lettre dont voici la substance:

"M. Robellas, je dois vous prévenir que le dernier couteau que vous m'avez fourni ne répond pas à l'objet auquel il était destiné; je vous prie de venir vous assurer vous-même de son état défectueux. Vous voudriez bien en conséquence le réparer dans un délai de trois jours, à défaut de quoi vous me mettrez dans l'obligation de vous réclamer des dommages."

Refus de M. Robellas de réparer le couteau, refus de M. Robellas de recevoir le même couteau, lorsqu'il lui fut renvoyé par M. Pralon, refus bien entendu accompagné d'injures.

Obligé de remplir ses engagements, M. Pralon, après maintes démarches, parvint à se procurer à location un couteau qui put remplacer le mauvais outil de M. Robellas, et il paya pour loyer de cet instrument une somme de soixante-dix piastres. Le reçu existe aux pièces de la procédure.

M. Pralon se crut en droit d'intenter une action en dommages contre Robellas, et par décision du juge Derbès, ce dernier fut condamné à lui payer 100 environ. Robellas interjeta appel, et la 3me Cour de District eut à décider sur le mérite de l'affaire.

Voici les témoignages entendus dans cette Cour:

*1er témoin*—J'ai porté à M. Robellas une lettre de mise en demeure de la part de M. Pralon, à l'effet de réparer un outil défectueux qu'il avait fourni, sous peine de dommages. M. Robellas m'a répondu que le couteau était bien fait. Je l'ai rapporté à M. Pralon; il avait été promis.

*2e témoin*—J'ai été chargé, vers le 3 juillet, par M. Pralon de renvoyer le couteau à M. Robellas, avec une lettre pour lui. M. Robellas a refusé de recevoir le couteau, et m'a dit que le couteau était bon et qu'il ne le toucherait pas; il a terminé sa réponse par des injures. Le couteau ne peut servir à l'usage auquel il est destiné. M. Robellas a pris lui-même les mesures sur le couteau de Max Blok. Il m'a dit, en prenant la mesure, qu'il avait contracté avec M. Pralon pour la fourniture de deux couteaux. J'ai essayé le couteau que M. Robellas a fait en dernier lieu, cet outil ne vaut rien. En essayant ce couteau, M. Pralon a dû perdre de 6 à 8 piastres pour la pâte abimée.

*3e témoin*—Michel, mécanicien: J'ai fait un couteau pour M. Pralon, pour remplacer celui de M. Robellas; M. Pralon me l'a payé $70, prix convenu. J'ai examiné le couteau de M. Robellas, et je déclare qu'il ne peut servir à aucun usage. M. Robellas m'a engagé à ne pas faire le couteau que M. Pralon m'avait commandé, prétendant qu'il me chercherait des chicanes. Je suis resté un mois et demi à la confection de ce couteau.

*4e témoin*—Pelaune, mécanicien: Je déclare que ce couteau est mal fait, qu'il ne peut servir à aucun usage, et M. Pralon m'a commandé un autre en remplacement, et que mes nombreux travaux ne m'ont pas permis de m'en charger.

*5e témoin*—Hoffman: J'ai loué à M. Pralon un couteau à partir du 1er juillet jusqu'au 15 octobre; il m'a payé pour loyer $70. En voici le reçu.

*6e témoin*—Le juge Buchanan m'a député pour aller examiner le couteau de Max Blok, qui devait servir de terme de comparaison. Je déclare que le couteau de Max Blok ne ressemble en rien à celui qui est en Cour, au sujet du procès actuel. J'ajoute que le couteau ne sont mis à rire, quand je leur ai demandé si le couteau de M. Robellas pouvait servir.

L'avocat de M. Pralon a fait ressortir ainsi les dommages:

2e témoin: 6 à 8 piastres; 3e témoin: différence pour le nouveau couteau, 16 piastres; 5e témoin: 70 piastres pour loyer d'un couteau.

J'ai été condamné et je subis tranquillement ma peine; 10 jours de prison ne sont pas une éternité, mais j'avais besoin d'éclairer mes amis et le public sur la nature de ma condamnation.

F. PRALON.

☞ Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur une vente d'esclaves, sans réserve et à long terme qui aura lieu aujourd'hui, à midi, à la Bourse St-Louis, par N. Vignié, encanteur.

Aussi—Plusieurs maisons situées dans la 3me municipalité, dépendant de diverses successions.

☞ Les personnes désirant faire des placemens avantageux trouveront aux encans du major Beard, des propriétés de valeur et de choix, situées dans les meilleurs quartiers de la Seconde Municipalité des terrains situés dans la paroisse Terrebonne ainsi que des esclaves de choix appartenant aux successions de E. Stevens, Samuel Shakespeare, &c.

Les ventes commenceront à midi.

## LISTE MARITIME,
**Port de la Nouvelle-Orléans.**

—EXPÉDIÉS.—

Navire David Cannon, McClay, pr Liverpool.
Mount Washington, Blaisdell, pr le Havre.
Joshua Mauran, Barton, pr Boston.
Ophelia, Nason, pr Boston.
Barque J W Dyer, Dyer, pr Philadelphie.
Actæon, High, pr Liverpool.
Brick Gen Taylor, Fuller, pr Norfolk.
Josephine, Ducey, pr Chagres.
Goelette Mystic, Smith, pr St Marks.

—ARRIVÉS.—

Steamship Maria Burt, Emerson, de Galveston.
Barque Frederick, Frink, de Liverpool.
Jeddern, de Rio Janeiro.
Anonimo, Coitez, de Palerme.
Goelette H D Scranton, Warsoe, de Brazos.
Chipola, Cordsen, d'Apalachicola.

—STEAMBOATS.—

Bride, Amsden, de Campte.
Mary Foley, Dalferes, de Thibodeauville.
Gen Taylor, Trinidad, de Donaldsonville.
J T Doswell, Laroze, de la Balize.
Hazon, Commandeur, de Grand Ecore.
Natchez No 2, Leathers, de Hard Times.
Amaranth, Atchison, de St Louis.
Anna, Johnson, de Bayou Macon.
Saluda, Page, de Yazoo City.

☞ La barque HANSA, venant de Bordeaux, est en déchargement dans la Première Municipalité. Les consignataires sont requis de faire prendre livraison de leurs marchandises sur la Levée. Les marchandises dont les permis n'auront point été obtenus dans le délai de cinq jours, seront envoyées dans les magasins publics aux frais et risques de leurs consignataires. DUNTZE & IKEN.
25 janv—6 — Encoignure Royale et Conti.

☞ Le brick sarde SILENZIO, capitaine Auto la, venant de Gênes, est maintenant en déchargement vis à vis le marché à la viande, 2de municipalité. Les consignataires par ce navire sont priés de retirer leur permis et de recevoir leurs marchandises sur la Levée, dans le délai de cinq jours, autrement elles seront envoyées aux entrepôts publics à leurs frais et risques.
DOMINIQUE LANATA,
9 & 10, rue Jefferson.
25janv

☞ Ni le capitaine, ni les consignataires de la barque HANSA, venant de Bordeaux, ne seront pas responsables d'aucune dette contractée par l'équipage. DUNTZE & IKEN.
25 jan — Enc. Royale et Conti.

### QUARTIER GENERAL,
**Première Division Militaire.**
Nlle-Orléans, 25 janv. 1851.

*Ordre pour l'élection d'un Brigadier-Général de la Légion Louisiane.*

CONFORMEMENT à un ordre du Quartier Général, une élection de Brigadier-Général de la Légion de la Louisiane, aura lieu le 8 février prochain, en remplacement du Brigadier-Général St. Aubin, dont la commission est expirée.

Les polls seront ouverts et tenus à l'arsenal de la rue St-Pierre, entre les rues Condé et Royale, au jour susdit, [illegible] dix heures A. M. jusqu'à [illegible] [illegible] sous la surveillance du colonel [illegible] lieutenant-colonel Anatole Landry [illegible] T. O. Nicholls, assistés de [illegible]

[illegible]

JOHN L. LEWIS, [illegible] Commandant de la Première Division.

[illegible]

THOMAS PINET & Co,
22 jan — 20 rue Conti

## COMMERCIAL.

**NOUVELLE-ORLEANS.**
VENDREDI SOIR, 24 JANVIER 1851.

Les affaires de la semaine ont été assez considérables malgré la situation difficile dans laquelle se trouve le marché monétaire de notre place. Les meilleures signatures sont refusées à l'escompte des banques, et on a dans plusieurs cas eu recours à l'usure des petits banquiers. On *vase* en ce moment facilement de ¾ @ 2 p. % par mois, ce qui est fort profitable pour les prêteurs, mais ruineux pour le commerce.

Dimanche, les nouvelles de l'*Asia* sont parvenues en ville. Ces avis représentent le marché au coton de Liverpool dans un certain état de prospérité; le coton middling s'y vendait 7¾ d. Le nôtre est loin d'être aussi florissant, la rareté du numéraire, l'augmentation du prix du fret et l'abondance des arrivages concourant à le déprécier.

La température a été très désagréable cette semaine et les rues sont dans un état de malpropreté peu agréable aux piétons. Le fleuve est 9 pieds au dessous de la marque des grandes eaux.

COTON—Arrivées depuis le 17 du courant, 30,440 balles. Expédiées dans le même temps pour Liverpool, 16,857 balles—Glasgow, 1,508—Havre, 6,164—Barcelonne, 847—New-York, 1,305—Boston, 2,556—Philadelphie, 1,066—Baltimore, 315—ensemble, 30,618 balles—faisant une addition au stock de 8,822 balles, et laissant, y compris le coton à bord des navires non-expédiés ce jour, un stock de 231,747 balles.

ETAT DU COTON.

| | | |
|---|---|---|
| Stock en main au 1er sept. 1850, | | 16,612 |
| Arrivé la semaine dernière, | 39,440 | |
| Arrivé antérieurement, | 491,345 | |
| | | 530,785 |
| | | 547,397 |
| Expédié la semaine dernière, | 30,618 | |
| Expédié antérieurement, | 285,032 | |
| | | 315,650 |
| Stock sur place, | | 231,747 |

Le marché au coton, que nous avons trouvé très lourd, lors de notre dernière revue, est encore aujourd'hui, dans la même situation. Les détenteurs ont cependant offert une baisse de ¼ cent, mais cette concession n'a pu balancer la difficulté que l'on éprouve à placer le change. Les nouvelles de l'*Asia*, présentant le marché de Liverpool sous un jour favorable, ont un moment donné quelqu'activité à la demande, mais les choses sont bien vite revenues dans leur ancien état de torpeur. Les ventes de la semaine ont été de 25,200 balles à répartir de la manière suivante: Samedi, 1,900 balles—Lundi, 4,500—Mardi, 7,500—Mercredi, 6,000—Jeudi, 3,500 et aujourd'hui, 2,300; la plus grande partie prise pour l'Angleterre et le Continent d'Europe.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.
Louisiane et Mississipi.

| | | | |
|---|---|---|---|
| INFERIOR | 11 | @ | 11½ |
| ORDINARY | 11¾ | @ | 12¼ |
| MIDDLING | 12½ | @ | 12¾ |
| GOOD MIDDLING | 12¾ | @ | 13¼ |
| MIDDLING FAIR | 13¼ | @ | 13½ |
| FAIR | 13¾ | @ | 14 |
| FULLY FAIR | — | @ | — |
| GOOD FAIR | — | @ | — |
| GOOD AND FINE | — | @ | — |

TABAC—Arrivées depuis le 17 du courant, 49 boucauts. Expédiés dans le même temps pour New-York, 35 boucauts. Stock en main et à bord des navires, 11,085 boucauts.

ETAT DU TABAC.

| | | |
|---|---|---|
| Stock en mains au 1er septembre 1850, | | 14,848 |
| Arrivé la semaine dernière | 49 | |
| Arrivé antérieurement, | 5,001 | |
| | | 5,050 |
| | | 19,892 |
| Expédié la semaine dernière | 35 | |
| Expédié antérieurement, | 8,792 | |
| | | 8,827 |
| | | 11,065 |

Ce marché est en calme plat, et nous ne pouvons que répéter nos cotes: Lugs, 7 @ 8—feuilles, inférieur @ ordinaire, 8½ @ 9½—fair @ fine, 10 @ 10½—choix, 11 @ 11½ cts la livre.

SUCRE—La demande a été bonne cette semaine, et les prix, en se raffermissant graduellement, nous permettent de signaler, aujourd'hui, une légère hausse. Les ventes de la semaine ont été de 4,500 boucauts, dont 800 pris aujourd'hui en partie pour le Nord et l'Ouest. Nous cotons: Inférieur, 3 @ 3¾, ordinaire, 4¼ @ 4½—fair, 5 @ 5¼—prime, 5½ @ 5¾—choix, 6 @ 6½ cts la livre.

MELASSE—La lourdeur dont nous parlions dans notre dernière revue s'est fait sentir le lendemain, mardi, 6000 barils seulement ont été faits. Lundi l'importance du stock, au débarquement, engagea les détenteurs à accepter une baisse; en conséquence, les ventes de ce jour s'élevèrent à 2000 barils de 23 @ 24 cts—Mardi, 2,000 barils furent pris @ 23 @ 24 cts; et mercredi la même quantité (2,000) chargea de mains aux mêmes prix. Hier, le stock étant plus faible, 1,600 barils ont été vendus aux prix; soit 21 @ 24½ cts le gallon; tandis qu'aujourd'hui, on signale une petite hausse, plus important, 1,500 barils ont été pris @ 23½ @ 24 cts le gallon; portant les ventes de la semaine à un chiffre de 10,000 barils. 3,000 gallons ont été achetés au parc au prix de 20 @ 21½ cts le gallon.

FARINE—Le marché était actif pendant les premiers jours de la semaine, mais vers les derniers, il est devenu plus calme, les ventes depuis mardi ont à peine excédé 6,000 barils, tandis que les transactions totales de la semaine ont été de 19,500. L'Ohio s'est vendu $4 15 @4 30 à bord des steamboats et $4 25 @ 4 30 à bord des chalands—l'Illinois et St-Louis valent $4 40 @ 4 50 et les marques de choix $4 75 @ $5.

CEREALES—Le peu d'importance des arrivages de mais ont donné de la fermeté aux prix. Les ventes de la semaine ont été de 10,000 sacs @ 70 cts le boisseau. La place est dépourvue de blé. L'avoine se vend 65 @ 67 cts le boisseau de St-Louis. Le son vaut $1 @ $1 05 les 100 liv.

CAFE—Le marché a été très ferme et la demande modérée. Les ventes ont été de 9,250 sacs à 10½ cts la liv. pour le vieux et 10¾ @ 11 cts pour le nouveau. Deux chargements, comprenant 9,750 sacs, ont été arrivés cette semaine.

SEL—L'abondance de cet article a fait fléchir les prix. Les ventes ont été d'environ 25,000 sacs, dont une partie à des conditions tenues secrètes, le reste à 75 @ 76 cts et environ 3,000 sacs pour la vente, de seconde main, 90 @ 95 et le fin 95 @ 1 90 le sac livre.

RIZ—La Caroline se vend avec assez d'activité de 3 @ 3⅝ cts la liv.

BEURRE ET FROMAGE—Le beurre de l'Ouest vaut 10 @ 15 cts et le fromage 6½ @ 7½ cts la livre.

CHANDELLES—Cet article n'a pas varié. New-Bedford & Nantucket, de 41 @ 44 cts; Etoiles, de 19½ @ 20 cts la livre.

SUIF—200 barils de l'Ouest ont été vendus à des conditions non-publiques. Les anciens cours étaient 6¾ @ 7 cts.

GRAISSE—Ce marché a été ferme cette semaine, les ventes ont été de 1,800 tierces et barils de 7 @ 7¼ cts pour le No1, et 7½ @ 7¾ cts pour le prime. La graisse en barillets commence à devenir très rare; nous remarquons 700 barillets vendus à 9 cts et 100 du à 9½ cts la liv.

BŒUF—Il se fait peu de chose sur ce marché. Le mess vaut $11 et le prime $9 25 @ $ 9 75; le B. se vend 4 70 @ 5. La seule vente dont nous ayons eu connaissance, est de 275 tierces à des conditions particulières.

PORC—Cet article est toujours ferme et les prix sont meilleurs. Les ventes comprennent 3,500 barils comme suit: old mess, $11 62½ @ $11 75—nouveau, non inspecté, $11 87½—marqué, $12 25 @ 12 30. Environ 1,000 barils en différents lots ont été vendus de 10 25 @ 10 75. Aujourd'hui 100 barils M.O. ont été faits à 11 50 et 80 barils rumps à $9 50 le baril.

LARD FUMÉ—Cet article n'a pas varié. Les ventes la semaine ont été d'environ 200 barriques plats côtes et épaules de 7 @ 7⅛ cts et les clear de 7¾ @ 8 cts la liv. Les jambons valent 7 @ 11 la liv.

WHISKEY—Le whiskey a haussé; cet article se vend en ce moment 28 cts le gallon. Les ventes de la semaine s'élèvent à 1,500 barils dont quelques lots de commun à 29 cts et la marque d'oliver, 30 cts le gallon.

CHAUX—Un chargement de 1,650 baril Thomaston a été vendu à des conditions tenues secrètes; on demande $1 25 @ 1 35 la barrique, de seconde main.

PLOMB & CHANVRE—Pas de ventes.

SACS EN PITRE—Cet article est calme; quelques petites ventes, pour les sacs de 2½ boisseaux se font de 8 @ 8⅝ cts la balle et en paquets.

CORDES ET TOILE D'EMBALLAGE—Les cours de la toile sont 12 @ 12½ cts la yarde et ceux de la corde 5¾ @ 6¼ cts la liv. Nous remarquons une vente de 180 pièces à 12 cts—160 rouleaux à 6¾ et 600 do à 6⅝ cts la liv.

CHANGE—La demande s'était améliorée au commencement de la semaine, mais elle est retombée depuis et les meilleures signatures sont difficiles à escompter. Traites sur New-York, 3 @ 3¼—A vue, ⅞ @ 2¼ pour cent d'escompte.

FRET—La rapide accumulation du coton a fait hausser le fret ces jours ci. Au commencement de la semaine les navires anglais complétaient leurs chargements pour Liverpool à 13/32 d., mais ces prix étant peu après refusés, trois navires américains furent faits à 7/16 d. Plus tard, trois navires anglais furent faits à ce cours qui sont aujourd'hui refusés par les navires américains. Nous remarquons un engagement pour le Havre à 15/16 cts. Le cabotage est ferme—un navire a été frété pour Boston à 5/16 pour le coton et 75 cts pour le porc.


**Dispensaire Homoeopathique**
*Pour donner des consultations et fournir des médicaments gratuits aux pauvres.*

CET établissement est ouvert le lundi, mercredi et samedi, de midi à une heure, rue Bourbon No 7.
Le mercredi est réservé pour le traitement des maladies chirurgicales.
*Médecins consultants:*
Drs—A. Cartier. — Drs—G. Kellogg.
A. Léon. — J. G. Belden.
J. Taxil. — I. Vail.
25 jan—1m

EN débarquement des navires Irvin et Hansa, de Bordeaux—
40 caisses de truffes en 1/2 boîtes.
25 do de fruits au jus.
16 barils de Cognac supérieur.
25 barriques de vin rouge.
50 caisses de vin rouge supérieur.
200 do de bon ordinaire.
4 do de confitures, à vendre par
DUNTZE & IKEN,
25 jan — Enc. Royale et Conti.

**Dray trouvé.**
IL a été trouvé, mercredi soir, un dray avec son cheval. Le propriétaire est prié de venir le réclamer au bureau de l'Abeille et de payer les frais de l'annonce. 25 janv

**Souliers Satin blanc.**
EN débarquement du navire Astracan, venant du Havre—
30 douzaines souliers satin blanc pour bal.
40 do chaussons pure laine.
40 do peaux veaux cirés, à vendre en gros et en détail.
Aussi—Un grand assortiment de toutes sortes de chaussures américaines et françaises, pour dames, hommes et enfants.
N. B. On confectionne dans les ateliers du magasin, sur commande, toutes les sortes de chaussures imaginables et pour les deux sexes.
Les commandes par *douzaine*, comme les autres seront exécutées avec le même soin et la plus grande célérité.
S'adresser au *magasin de chaussures*, encoignure Dumaine & Royale. 25jan—3

36 Meules fromage de Gruyère, en débarquement du navire Astracan, à vendre par
H NOEL & GUIRAUD,
25 janv — 103, rue Royale

20 Fruits à l'eau de-vie de Bordeaux;
140 demi barriques vin blanc;
20 barriques vin de Bordeaux supérieur;
En débarquement du navire Irving, à vendre par
H NOEL & GUIRAUD,
25 janv — 103, rue Royale

FROMAGE DE GRUYERE—30 meules fromage de Gruyère, à vendre en débarquement du navire Astracan, par B. TALAMON,
25 janv — 182, rue Royale.

EN débarquement du navire Hansa, de Bordeaux,
144 pipes eau-de-vie de preuve,
51 caisses vin rouge vieux Tonter St-Julien,
25 do do de Chateau Larose.
A vendre par B. TALAMON,
25 janv — 182, rue Royale.

EN débarquement du navire Hansa, venant de Bordeaux,
94 barriques vin rouge St-Estèphe Médoc, à vendre par X. LAMBERT,
25 janv — 62, rue des Magasins.

EN débarquement de l'Hansa, de Bordeaux:
16 barriques vin rouge Dunoc;
40 do do St-Julien;
63 barils Haut Sauterne, à vendre par
THOMAS PINET & Co,
24 jan — 20 rue Conti

FOIN—273 balles en déchargement du navire Compromise, de Boston, poteau No 5, troisième Municipalité, à vendre par
W P VREDENBURGH & Co,
25jv — 29, Vieille Levée.

EN débarquement du navire Hansa, venant de Bordeaux—24 barriques vin rouge Macau Médoc, 27 demi do vin blanc Haut Barsac.
A vendre par NUMA LACOSTE,
25jan — 147, rue Royale.

VINS en caisses—En débarquement du navire Hansa, venant de Bordeaux—150 caisses vin rouge St-Julien, 150 do do St-Estèphe, à vendre par NUMA LACOSTE,
25 jan — 147, rue Royale.

EN débarquement du brick Irvin, venant de Bordeaux—
25 barils vieux Cognac, à vendre par
A. COUTIN & RANSON,
24janv — 13, Bienville.

SALERATUS—100 barillets, à vendre par
E J HART & Co,
25 janv — 70, rue Tchoupitoulas

LIQUEURS—10 caisses eau-de-vie de cerises, 10 caisses vin de bitter, 10 caisses liqueur framboise, 10 caisses lavendre, le tout marque Tobias à vendre par E J HART & Co,
25 janv — 70, rue Tchoupitoulas

AMANDES fraiches sans coque—25 demi quarts, à vendre par B. VALLS,
25 janv — 37, rue de la Commune.

SALSEPAREILLE—15 balles, à vendre par
B. VALLS,
25 janv — 37, rue de la Commune.

VIN DE JEREZ—50 barils, à vendre par
B. VALLS,
25 janv — 37, rue de la Commune.

PICADURA 22 sacs et 10 barils, à vendre par
B. VALLS,
25 janv — 37, rue de la Commune.

GRAINES pour oiseaux—10 sacs à vendre par
B. VALLS,
25 janv — 37, rue de la Commune.

CHARBON PULVERISE POUR DISTILLATEUR—4 boucauts, à vendre par
B. VALLS,
25 janv — 37, rue de la Commune.

CIGARETTES—Les marques Espanola, Norma et Minerva, à vendre par B. VALLS,
25 janv — 37, rue de la Commune.

CIGARES de la Havane—100,000, qualités assorties, à vendre par B. VALLS,
25 janv — 37, rue de la Commune.

SUCRE blanc de la Havane — 16 caisses sucre, à vendre par B. VALLS,
25 janv — 37, rue de la Commune.

TABAC A CHIQUER de Lilienthal—20 barils, à vendre par B. VALLS,
25 janv — 37, Commune

RIZ DE LA CAROLINE—85 boucauts, première qualité, à vendre par B. VALLS,
25 janv — 37, Commune.

TABAC DE CUBA—60 balles, à vendre par
B. VALLS,
25 janv — 37, rue de la Commune.

PIERRES A FILTRER—60 à vendre par
B. VALLS,
25 janv — 37, Commune

☞ Nous faisons des avances en espèces sur des consignations adressées à Mills, McDowell & Co. à New-York, ou à nos correspondants de Londres, Liverpool, Glascow ou Belfast.
26 oct—☞ McDOWELL, MILLS & CO.

**Agence du Rum de Barataria.**
J ROY, seul agent, Vieille Levée, 40, entre Bienville et Conti. 15 jan—8

*CHARBON! CHARBON!*
**Pittsburg, Anthracite et Cannel anglais.**
EN lots de 5, 10, 500 ou 1,000 barils, délivré à domicile, sans frais de transport, vendu au détail au prix de gros, aux dépôts Nos 359, rue Royale près Esplanade, 77, rue de la Douane, près de la Poste, et No 332, rue Tchoupitoulas, et sur la Levée, vis à vis le rail-road Pontchartrain, par
17 janv — McBEAN, WILLARD & CO.

***Marrons d'Italie***
*Grillés ou échaudés.*
LE proscrit italien J. B. Albertini, négociant de Gênes, (condamné à mort en 1849) privé de ses biens et de toute sa fortune par les ennemis de l'indépendance Italienne, vend à sa grocerie No 134 rue de Chartres et chez le marchand d'huîtres No 142, des marrons échaudés, bien confectionnés à la manière de son pays. 21 jan—4

A LA LOYAUTÉ.
**BUREAU DE PLACEMENT,**
RUE MADISON No 17,
*Tenu par M. DELALONDRE.*
CE Bureau est établi sous le nouveau système français et offre aux ouvriers et aux personnes cherchant de l'emploi, des ressources qu'ils ne trouveraient pas ailleurs et à des prix très modiques.
On s'occupe également de la vente et de l'achat des terrains et autres propriétés, et on donne des garanties satisfaisantes pour les dépôts de ce genre.
21jv—1a

**Demande d'une nourrice.**
UNE bonne nourrice sans enfant, recevra de beaux gages en s'adressant immédiatement au No 67, rue des Champs Elysées, entre les rues Craps et Amour. Il est inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. 23 jan—3

BAQUETS peints—200 douzaines en déchargement du navire Kentucky, et à vendre par
W P VREDENBURGH & CO,
22jv — 29, Vieille Levée

POIVRE—300 sacs.
VINS—200 barriques et barils vin blanc et rouge de Bordeaux, à vendre par
W P VREDENBURGH & CO,
22j — 29, Vieille Levé

200 barils maquereaux No 1, 2 et 3,
100 caisses morue.
50 caisses blanc de baleine.
300 do vin rouge de diverses marques.
180 do chandelles de l'Etoile, à vendre par
E. JOHNS,
22 janv — 5, Front Levée.

CIGARES de la Havane—En débarquement du brick P. Soulé—300,000 de qualité supérieure, à vendre par J. M. CABALLERO, 36, Vieille Levée, entre Douane et Bienville

670,000 CIGARES de la Havane de toutes les qualités et des meilleures marques, telles que, Cabanas, Lord Wellington, Silfide, Dos Hermanos, Villata, Fragancia, Ozolli, Lira de Oro, Perfeccion, San Roman, Cobden, Figaro, Norvega, Ambrosia, Empress, Panetela, Fortuna, Conquista de Mejico, Fray Gerundio, etc., à vendre par D. BORMIO, Jr.,
21 janv — 34, rue Gravier.

EN débarquement du navire Salem [illegible] [illegible] barriques vin rouge. [illegible] barils vin blanc.
A. DELABARRE & NADAUD TRAIL,
21 janv — 22, rue St-Louis.

EN débarquement du navire Helen & Frances, venant de Bordeaux et à vendre par le soussigné:
[illegible] barriques vin rouge Montferrand,
[illegible] demi barriques vin blanc Haut Sauterne.
[illegible] quarts et 10 1/2 do [illegible] marque à Record
[illegible]
[illegible] caisses cerises à l'eau de vie,
[illegible] de abricots, [illegible]
NUMA LACOSTE,
15jan—6t — No. 147, rue Royale

**Mille Piastres de Récompense.**
Banque de la Louisiane,
Nouvelle-Orléans, 17 janvier 1851.
LA récompense ci-dessus sera payée à quiconque fera appréhender et condamner la personne ou les personnes qui le 14 courant ont fait passer à cette Banque un faux check de Wm. B. Reverick pour la somme de $5,974.
17 janv — R. M. DAVIS, Caissier.

**Coton en Balles d'Alexander.**
LES soussignés, agents pour la vente de ce 1 supérieur, en ont constamment en mains un grand approvisionnement.
H. BOYLE & CO.,
16 nov—90f — 47, rue de la Douane.

AVIS—Les personnes qui désirent louer quelque propriété appartenant à la succession de feu John McDonough, sont invitées à s'adresser par écrit aux exécuteurs testamentaires et à déposer leur demande au Bureau, encoignure des rues Douane et Royale, ci-devant Banque de l'Union.
C. ROSELIUS, C. W. E. LAVERICH,
F. B. D'AQUIN, A. D. CROSSMAN,
5nov—☞ Exécuteurs Testamentaires.

*AVIS.*
LES créanciers de la succession de feu AUGUSTE KIEFFEL, sont priés de présenter leurs réclamations dûment assermentées à M. Z. Latour, avocat, bureau No. 50, rue St-Pierre, au premier.
Nov—1§

DEMANDE—On désire un jeune homme, parlant et écrivant l'Anglais et le Français, pour être employé comme commis du dehors. La place sera permanente si l'on convient. S'adresser par écrit à la poste le tre D 117. On exige de bonnes recommandations de personnes de la ville.
21janv

*ACADEMIE D'ECRITURE DE DOLBEAR,*
**Rue du Canal, No. 56.**
LES citoyens et les étrangers sont invités à visiter notre nouvel établissement. Les cours de tenue de livres et d'écriture commencent en ce moment.
Les dames peuvent en peu de leçons acquérir une belle écriture.
Plusieurs jeunes gens seront capables d'être reçus professeurs d'écriture cet hiver. 24jv—2f

**AUX HABITANTS ET AUX COURTIERS DE SUCRE.**
Le bateau à vapeur MATHILDA JANE transportera de la côte à la ville, des petits lots de sucre, c'est-à-dire 20 à 80 boucauts à chaque voyage, et à des prix raisonnables. Les habitans et les courtiers trouveront qu'il est de leur avantage d'avoir leurs sucres transportés dans quelques heures après qu'ils en auront donné l'ordre. On peut faire assurer les sucres à un taux très bas.
ROBERT MURPHY,
9janv—15 — No. 62, Vieille Levée

A LOUER—Une maison située encoignure Clouet et Craps, 3me municipalité, ayant 4 grands appartements, deux cabinets, galerie et cave, une grande cour et une écurie.
Une autre maison située rue Craps, entre Montegut et Clouet, ayant 4 appartements, deux cabinets, galerie et cave, et assez de terre pour faire un jardin.
S'adresser à la pharmacie encoignure Royale et Bienville, ou chez Mme Vve Bertrand, rue Clouet, 3me municipalité. 10jv

A LOUER—La maison en briques et le magasin situés à l'encoignure des rues Thalie et Prytanée. [illegible] peut en prendre possession immédiatement; s'adresser à
X LAMBERT.
3 jan—☞ — No 62, rue des Magasins

A LOUER—Les baux le tout du magasin No 3, rue Front, entre les rues Canal et Crossman, vis-à-vis le débarcadère des bateaux à vapeur. S'adresser aux occupants actuels
LABORDE & XIQUES,
17 janv — 3 Front Levée.

A LOUER—Le magasin No 1e, rue Douane, possession en sera donnée immédiatement. S'adresser à
15 jan — R G HOBBS, 12 Douane

A LOUER, avec ou [illegible] le café qui fait l'encoignure des rues Tresse et Toulouse, avec la maison contiguë. Ensemble avec toutes les installations du dit café. S'adresser sur les lieux. 4dec☞

**A Louer présentement.**
L jolie Maison à 2 étages, rue des Ursulines, No 231, bien aérée et ayant une belle cour.
S'adresser à Mme Senecal, No 179, rue Bienville. 3dec—☞

A LOUER—Possession pouvant être donnée le 1er novembre prochain.—Deux [illegible] de résidences particulières, à trouver [illegible], rue de l'Esplanade, entre Royale et Condé troisième municipalité.
EDWARD BARNETT,
4oct☞ — 31, rue Conti.

A VENDRE—Des orangers de trois et de quatre ans, sur l'habitation de M. Marigny, paroisse Plaquemines. S'adresser rue Royale No 107, à
10jan—15 — B MARIGNY.

AVIS—La société existant sous le nom de LOUIS MAJESTE & JOHN CLAUZURE, est dissoute d'un commun accord. Louis Majeste reste seul chargé de la liquidation. Tous ceux qui doivent à la dite société sont invités à régler avec M. Louis Majeste.
Nlle-Orléans, le 12 janvier 1851.
L. MAJESTÉ & JOHN CLAUZURE,
13 janv — 60, Vieille Levée.

LOUIS MAJESTÉ informe le public qu'il continuera seul le même genre d'affaires sous le nom de L. Majeste.
L. MAJESTÉ,
13janv — 60, rue Vieille Levée.

**Avis important aux Planteurs de coton, Fermiers, Jardiniers, &c**
*Destruction de la Chenille.*
UNE graine nommée MADIA SATIVA, employée au Chili pour la destruction des chenilles, vient d'être nouvellement importée en ce pays. Cette plante, par la forte qu'elle exhale, a la propriété de chasser les insectes. Elle sert aussi comme une nourriture pour les bestiaux [illegible] [illegible]. Les planteurs de coton pourraient donc à l'avenir préserver leurs récoltes de la chenille en semant dans leurs champs quelques rangées de cette plante. Quelques pieds seulement fourniront suffisamment de graine pour la semence de l'année.
Les Planteurs de coton, Fermiers et Jardiniers sont invités à tenter un essai. Cette plante a en outre la propriété de fournir un excellent engrais lorsqu'on la laisse pourrir dans la terre et sa graine fournit une délicieuse huile à manger. S'adresser à JOHN GREENFIELD, *Marchand de graines et fleuriste, à l'encoignure Exchange Place et rue Douane, presque vis-à-vis la Poste.*
On trouvera dans ledit magasin des graines à fleurs et de jardinage toute espèce, à vendre en gros et en détail, ainsi que des arbustes et arbres fruitiers, tels que: pêchers, bananiers, pruniers, pommiers, orangers, citronniers, arbre vitae, rose, cyprès, pyramides, jasmin, myrthes, camelia du Japon, alspice, à vendre des prix très modérés. Les plantes et graines seront emballées et emboîtées en boîtes pour l'Europe et la Californie. Les marchands de la campagne et les jardiniers pourront également s'adresser à la pépinière de la rue Poeyfarre, 2me Municipalité, près des magasins à tabac, Nouvelle-Orléans. 9janv—vke

***A. Hernandez,***
*Grand Magasin de Cigares et Tabac extra-fins de la Havane.*
RUE ROYALE, 139, HOTEL ST.-LOUIS.
M. HERNANDEZ a l'honneur de prévenir le public que son nouvel établissement situé, à côté de celui qu'il occupait rue Royale, entre Saint-Louis et Toulouse (Hotel Saint-Louis), est maintenant ouvert.
Tout ce que le luxe et l'élégance peuvent exiger a été réuni dans ce magasin. On y trouvera constamment des tabacs de toutes marques, de première qualité, des cigares de premier choix. Il ne négligera rien pour se munir de ce que le marché de la Havane peut offrir de plus recherché, et il espère que le public lui continuera dans son nouveau local le patronage qu'il lui avait accordé dans l'ancien.
1janv—a

***Th. Moreau,***
RUE ROYALE, 151,
*Et rue St-Charles, 36, en face de l'Hôtel.*
IMPORTATION de marchandises françaises, anglaises et allemandes—Parfumerie illustrée; porcelaine et cristaux; merceries et soieries, en gros et en détail; rubans de soie, unis et façonnés; velours noirs et de couleur unis et façonnés; tapisserie, passementerie: grand choix d'ouvrages au crochet; tabletterie, broserie fine; grand assortiment de jouets d'enfants et poupées; articles de Paris; bonneterie, en gros et en détail; spécialité de cravates; assortiment de chemises; foulards, bretelles, etc; confection de postiches; grand assortiment de cheveux; autres, frisettes, &c.
T. MOREAU a l'honneur de prévenir les dames que voulant donner plus d'extension à ses affaires, il vient de réunir à sa maison un nouveau magasin, de tous les articles de mercerie, rubans de soie, et un assortiment complet de nouveaux dessins de tapisserie, imprimés ou échantillonnés sur canevas, ainsi que les laines et accessoires pour la broderie. 15nov

***Auguste Barrand,***
A L'HONNEUR d'informer sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir par le navire Empereur, un assortiment considérable de marchandises, telles que:
Porcelaines et cristaux, parfumeries, gants Jouvin et castor, chaussettes, mouchoirs de batiste et autres, cravates, chemises en toile, toile coton et coton.
Un fort joli choix de fleurs variées pour bals et soirées, qui seront vendues à très bas prix.
Il offre également aux parents de jeunes enfants un beau choix de jouets et particulièrement des chevaux mécaniques et des voitures. Tous ces jouets étant arrivés trop tard pour le Jour de l'an, ils seront cédés à 25 pour cent au-dessous du cours actuel; assortiment de cheveux en tout genre.
Il continue à donner des leçons de coiffure. 14 jan

*Paris, New-York et Nouvelle-Orléans.*
GROS ET DETAIL.
CHARPENTIER, chemisier de Paris, 82 Broadway, N. York.
Auteur d'un système de coupe de chemises entièrement nouveau; chemises, cols, caleçons et gilets de flanelle estimés aux Etats-Unis depuis quatre ans.
*Perfection, élégance et confort.*
Ordres exécutés en 20 jours sur mesure ou choix de 6 chemises à 500 doux. Dépôt provisoire pour la commodité de mes clients du Sud, rue du Canal, No. 76—Nlle-Orléans. 6jav—1m

LES soussignés ont ce jour formé une société sous la raison de SHIFF BROTH. &Co. pour les affaires de commission en général, au No 22, South William St., New-York.
New-York, 1er janvier 1851.
ARTHUR SHIFF,
EUGENE SHIFF,
FREDERICK W. READ.

☞ Nous ferons des avances libérales au comptant sur des consignations approuvées, de coton, sucre et autres produits, à la susdite maison de New-York.
Nlle-Orléans, 20 janvier 1851.
21jav—☞ — EDW. SHIFF & CO.

BRANDY et produits de New-York, marque de [illegible] de la Nouvelle-Angleterre, [illegible]
[illegible] TURPIN,
[illegible] Vieille Levée

[illegible]

J. MAGNE, avocat.
A transporté son bureau No 14, Passage de la Bourse, entre les rues de la Douane et du Canal.

ROBERT J. KER.
avocat et notaire public,
No 14, Exchange Place, [illegible] la poste

W. H. KOONTZ, avocat.
No 14, Exchange Place.

**Compagnie du Rail-road des Attakapas et Mississipi.**
LES livres de souscription [illegible] de cette corporation, sont [illegible] au bureau de MM. Bonner & [illegible] Camp, et seront ouverts [illegible] les dimanches exceptés [illegible] de la Compagnie.
GEO. C. LAWRASON,
JAMES BONNER,
JOHN HALL,
27déc—jusq. 7 mars

BANQUE DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, [illegible]
AVIS est par le présent donné [illegible] trimestriel des actionnaires de cette [illegible] aura lieu à la Banque lundi 10 février prochain, [illegible]
13 janv — R. M. DAVIS, Caissier

**Banque des Artisans et des Négociants.**
Nouvelle-Orléans, 28 décembre 1850.
L'ELECTION annuelle des directeurs de cette banque sera tenue au local de la dite banque lundi le 27 janvier 1851, de dix heures A M à deux heures P M.
26 déc—16 — G CRUZAT, Caissier.

BANQUE DE LA LOUISIANE.
Nlle-Orléans, 30 décembre 1850.
LES actionnaires de cette institution sont prévenus que l'élection annuelle des Directeurs sera tenue au local de la Banque, lundi, [illegible] prochain, de 11 heures A. M. à [illegible] P. M.
31déc — R. M. DAVIS, Caissier

**Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane.**
*Nlle-Orléans, 31 décembre 1850.*
LES actionnaires de cette institution sont prévenus que l'élection annuelle de [illegible] pour l'année suivante sera tenue au local de la Banque, lundi 3 février 1851, de onze heures A. M. à deux heures P.M.
1janv—1pe p30j — C. BLANC, Caissier

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, le 6 Janvier 1851
L'ELECTION annuelle de [illegible] de cette banque aura lieu au local de la banque, rue de Charles, No 18, lundi le 3 février 1851, entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M.
6 janv—jusq 3 fév — FREDERIC FEEY, Caissier

**Banque des Citoyens de la Louisiane.**
*Nouvelle-Orléans, le 31 décembre 1850.*
L'ELECTION annuelle de trois directeurs par les actionnaires de cette Banque aura lieu au local de la dite Banque, le lundi, 3 février 1851, de dix heures A M à deux heures P M.
1 jan—3pe au3 ev — EUG. ROUSSEAU, Caissier

**Avis aux personnes qui consomment du gaz.**
LES personnes qui consomment du gaz sont prévenues qu'à dater du 1er février prochain, les comptes de gaz et d'installation devront être payés tous les mois, sans exception, et que sans ce règlement, invariable, aucun [illegible] avant la fin du mois, le gaz sera supprimé.
Par ordre de la direction,
1r dec—2m — P. N. [illegible], Trésorier
Compagnie du Gaz, [illegible]

**Vente de clôture de marchandises sèches d'automne et d'hiver, à un rabais de 25 p 0/0 sur les anciens prix.**
Simpson, 50, Rue Canal
LES acheteurs pourront [illegible] choix dans le magasin [illegible] maison, à des prix bien inférieurs à [illegible] vendu en cette ville jusqu'à ce jour. [illegible] grande de la plus grande [illegible] préparer pour l'ouverture des [illegible]
6janv — C M SIMPSON, 50, rue Canal

**Californie—Californie.**
LES soussignés avant un [illegible] construction de toutes [illegible] telles que poêles, [illegible] de plancher embouvetée et autres, [illegible] personnes qui désirent [illegible] avec promptitude et à des prix [illegible] geux.
DE POUILLY & GAGNET
6av — Vieux Bassin ou au moulin [illegible]

**JULES BOISSE & PINAUD,**
Successeurs de L. Chablat,
**COIFFEURS,**
ONT transporté leur magasin et salon au No [illegible] rue de Chartres, en face [illegible] Ils tiennent constamment en vente
PARFUMERIE de [illegible] d'importation de Paris, Montpelier, Lubin, Guerlain,
BROSSERIE—tabletterie et peignes, [illegible] genre;
ARTICLES DE TOILETTE—Ciseaux [illegible] dits toile du chine et coton, [illegible] [illegible]
GANTS JOUVIN véritables;
FABRIQUE de perruques, toupets, nattes [illegible] deaux et frisettes.
SALON pour la barbe et la coupe des cheveux. M Jules se charge de donner aux domestiques des leçons de coiffure.
4dec—

**Mousquitaires en mousselines.**
VENANT d'arriver par les navires [illegible] et Chasca—
5 caisses mousquitaires en Lobinet,
5 do do mousseline suisse,
10 do Nankin à vendre par
13 jan — McDOWELL, MILLS & Co

**Toiles, Mouchoirs, etc.**
VENANT d'arriver par les navires [illegible] et Chasca—Un assortiment général de savoir: Toiles d'Irlande, toile à drap, [illegible], mouchoirs linon, toile de lin, [illegible], nappes, serviettes, [illegible], à vendre par McDOWELL, MILLS & Co
13 jan

**MATCHES.**
LES allumettes de L. A. Guillemain [illegible] que, No 20, et celles de M. [illegible] New York, sont à vendre chez J. B. GANG, No 22, rue de Chartres

VIN ROUGE—En débarquement du navire Washington, venant de Bordeaux—
24 barriques vin rouge Médoc, et [illegible]
X LAMBERT,
13 déc — 62 rue des Magasins.

**Agence à la Nouvelle-Orléans de la Compagnie d'Assurance de Nashville Maritime, Incendie, Assurance sur la vie et dépôts.**
CAPITAL $300,000 tout payé.
SURPLUS $250,000 fonds de réserve
TOTAL $550,000 valeur réelle
*Directeurs des lieux:*
H R W Hill, — Isaac W. Moore
S O Nelson, — R S Fretz,
A W Walker, — Logan Hunton
Les assurances Maritimes, d'Incendie, [illegible] Vie sont faites aux taux les plus bas, [illegible] sont promptement réglées et payées à l'Agence, 33, rue Camp.
W B FARTER, Agent
3jan—6m — LOUIS LESASSIER, [illegible]

***C. Bertrand.***
*LAMPISTE, No 217, rue Royale.*
VIENT de recevoir un grand assortiment [illegible] pes carcelles, modérateurs [illegible] tée, aux brumes et porcelaine, articles [illegible] pour ornement, et se charge de toutes [illegible]. Huile fine française, [illegible] pour lampes [illegible] et modérateurs, un assortiment de verres [illegible] location de lampes pour bals et soirées [illegible] miques, camphine, gaz pour lampes [illegible] vaux en zinc, tels que baignoires [illegible] bains de pieds, baquets, instruments [illegible] parisien, couvertures en zinc, gaz [illegible] ouvrage de plomberie en tous genres. [illegible]

**PERDU OU EGARE.**
SAMEDI 11 courant, nous avons déposé dans une boite d'escompte de la Banque de la Louisiane, un mandat tiré par E. W. Nance, à son ordre, et [illegible] de Memphis du 4 janvier 1851, sur M. A. Miltenberger & Co, à soixante jours de vue, et [illegible] somme de $2,000. Aussi un mandat du même, la même somme et tiré sur les mêmes personnes.
AUSSI—Un mandat tiré par Thos. H. A. [illegible] son propre ordre, daté de Memphis, du 4 [illegible] 1851, à soixante jours de vue, et de la somme de $919 54. Ces trois mandats sont acceptés, [illegible] ses par les tireurs et par nous mêmes. [illegible] ment en a été arrêté et le public est prévenu de ne point les négocier. Nous remercierons les personnes qui pourraient nous donner quelques renseignements sur les dits mandats. FRIERSON & FOWLER,
15 jan—☞ — [illegible]

**ÉGARÉ OU VOLÉ.**
HIER, en sortant de la banque de la Louisiane à la Bourse St Louis, entre une et trois heures. Un livret en maroquin rouge, contenant $[illegible] bank notes; un cash warrant No. 852, de la municipalité No 1a, en faveur de F. Pourz, [illegible] 1850, de la somme de $174 03 cts, un mandat de M. Oulif, en faveur de M. Villavaso, daté 14 décembre 1850, de $190 32 cts, ainsi que divers autres papiers qui ne peuvent être d'aucune utilité à personne, et un billet de la loterie de la Havane, tirage du 12 décembre, No 24,255. Une récompense libérale sera donnée à quiconque le rapportera au bureau de ce journal ou à M. Villavaso, paroisse St Bernard. 16dec☞

*Faïences, Porcelaines, Cristaux, Verreries etc. Avis aux Marchands de la ville et des campagnes, aux Familles, Restaurants, Hotels et Steamboats, etc.*

**Vt. AICARD,**
**No. 42, Rue de la Vieille Levée, entre Conti et Bienville**
LE soussigné ayant pris de nouveaux arrangements avec les divers manufacturiers d'Angleterre et de France, a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il reçoit en ce moment et continuera à recevoir de grands assortiments de Faïences, Porcelaines, Cristaux, etc., qu'il offre à vendre à des prix excessivement réduits pour du comptant ou de bons papiers à 4 mois. Ayant un bel assortiment, il se flatte de pouvoir remplir avec le plus grand soin et avec promptitude toutes les commandes qu'on voudra bien lui confier et aux prix les plus bas de la place.
N. B. Un constamment en magasin les articles convenables pour les marchés [illegible] Paniers assortis pour les campagnes, etc. etc.
Les familles, Hotels, Restaurants, Steamboats, etc trouveront aussi tous les objets [illegible] avant de faire leurs emplettes ailleurs. [illegible]
11dec—60 — [illegible] AICARD

MARCHANDISES [illegible] barriques vin [illegible] 30 de do vin [illegible] angleterre de la [illegible] et à vendre par [illegible] 21 jan—☞

[illegible]